



## Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025099-DE

Séance du 26 Juin 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-99 R**  
Objet : **Approbation de la convention HAER pour mise à disposition de personnel intérimaire**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 29

#### Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

#### Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER  
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS  
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

-----

Madame le Maire explique que Hautes-Alpes Emploi Relais (HAER) est une association intermédiaire, conventionnée par l'Etat, dont la mission est de recruter, former et employer des personnes, en parcours de retour vers l'emploi, pour le compte d'entreprises, d'associations, de collectivités ou de particuliers. HAER assure la mise à disposition de personnel auprès de tout type d'utilisateur (entreprises, artisans, collectivités, associations et particuliers) et pour tout type d'activité.

Les collectivités territoriales peuvent avoir recours à cette association notamment en cas :

- d'absence de personnel non anticipable,
- de surcroûts exceptionnels d'activité,
- ou de besoins occasionnels ou saisonniers.

Madame Le Maire entendu,

L'assemblée est invitée à se prononcer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion,

Considérant l'activité de l'association HAER, conventionnée par l'Etat,

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir faire appel à un prestataire qui met à disposition des personnes intérimaires lors de situations particulières,

- **Propose** d'adopter les termes de la convention de mise à disposition jointe appelée à intervenir entre l'association Hautes-Alpes Emploi Relais pour les fonctions de saisonniers au camping municipal (veilleur de nuit) pour la période du 1er juillet 2025 au 31 août 2025, à temps complet,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération (contrats nominatifs de mise à disposition),
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

Fait à Embrun,  
Le 30 Juin 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

